

ou sont-ils examinés seulement s'ils souffrent de troubles mentaux et sont envoyés au psychiatre par un médecin?

L'hon. M. Fulton: Non, monsieur le président, la première entrevue est dirigée par un employé du service de classement assisté d'un psychologue. Si le détenu semble avoir besoin de soins psychiatriques, il est alors envoyé à un psychiatre.

(Le crédit est adopté.)

162. Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris l'indemnisation des détenus libérés, frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération, \$14,878,797.

M. McMillan: On parle ici de l'indemnisation des détenus libérés, frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération. Cela comprend-il les détenus frappés d'incapacité permanente par suite d'une maladie? Quel est le montant des paiements à ce titre?

L'hon. M. Fulton: Le cas d'un détenu que la maladie a rendu invalide n'est pas prévu. On me dit que l'accident du travail ou un cas de cette nature est compris.

(Le crédit est adopté.)

163. Construction, améliorations et matériel, \$2,353,840.

M. Roberge: Au détail des affectations figure une somme de \$1,097,400 pour une nouvelle institution dans le Québec. S'agit-il de Valleyfield?

L'hon. M. Fulton: Il s'agit de l'institut Leclerc que nous comptons voir terminer cette année.

M. Roberge: Si je comprends bien, Valleyfield serait achevé?

L'hon. M. Fulton: Oui. Valleyfield était un camp militaire que nous avons adapté et les travaux ont été complétés l'an dernier.

M. Coates: Le ministre pourrait-il nous donner un aperçu de la situation actuelle à Springhill?

L'hon. M. Fulton: Les travaux de construction tirent à leur fin. Tout l'équipement nécessaire a été commandé, une partie a déjà été livrée, le reste s'en vient. Le programme de formation du personnel est presque achevé et nous nous attendons, si tout va comme nous l'avons prévu, de pouvoir occuper l'institution et de commencer à y transférer des détenus d'ici deux mois.

M. Coates: Combien de prisonniers s'attendent d'y loger?

L'hon. M. Fulton: Une centaine environ.

[M. McMillan.]

M. Coates: Quel sera le nombre des employés durant cette période?

L'hon. M. Fulton: Environ 35; le chiffre exact dépendra de la nature du programme, soit qu'il s'agisse d'un programme de formation industrielle ou d'un programme d'exploitation agricole, ou d'une combinaison des deux. Je ne puis pas donner le nombre exact des employés tant que nous n'aurons pas déterminé le genre de programme qu'on suivra.

M. McFarlane: Depuis que j'ai été élu à cette Chambre en mars 1958, je me suis beaucoup intéressé à la construction des pénitenciers dans l'Ouest canadien. Nous avons fait connaître nos opinions au ministère au sujet du besoin de pénitenciers en Colombie-Britannique. Nous avons demandé également qu'on songe sérieusement à construire un pénitencier dans la ville de Fernie. Je comprends qu'on puisse prendre tant de temps à rendre une décision à cet égard, étant donné l'enquête qu'on fait à l'égard du régime pénitentiaire tout entier. Le rapport du comité d'enquête a été remis au ministère en janvier dernier, mais nous attendons toujours la décision du ministère. En attendant, la collectivité fait de son mieux, dans l'espoir qu'une décision affirmative sera prise en vue de construire le pénitencier à Fernie.

En août 1958, comme en fait foi la page 3362 du hansard, j'ai signalé au ministère la tendance à la centralisation des pénitenciers qui a cours dans la province. Les honnables députés savent que beaucoup de grandes entreprises industrielles au Canada ont trouvé qu'il n'était pas payant de centraliser trop de services dans une petite région, et j'ai proposé qu'on étudie l'opportunité de répartir les pénitenciers dans toute la province de Colombie-Britannique. A ce moment-là, on avait un besoin urgent de quelque chose pour stabiliser l'économie à Fernie. J'avais dit que les mines avaient fermé leurs portes presque du jour au lendemain. Dans plusieurs autres cas, les collectivités ont été avisées que les mines fermeraient d'ici deux ou trois ans, mais dans le cas de Fernie, la mine a été fermée du jour au lendemain et les employés ont appris qu'il n'y avait plus de travail pour eux.

On m'a dit qu'un comité formé de trois membres serait chargé d'examiner divers emplacements à travers le Canada. J'ai été fort troublé d'apprendre qu'un seul homme s'était rendu à Fernie, et il m'a semblé qu'il s'agissait d'un simple effort symbolique pour indiquer qu'on ne se désintéressait pas totalement de Fernie. En 1959, j'ai signalé aussi cette question au ministère; le besoin de la ville de Fernie était alors plus grand qu'en 1958. Voici la réponse que j'ai reçue du ministre,